

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/125

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 17

SÉANCE EN DATE DU 28 AOUT 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 13 : COMPTE-RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION « SFR »

M. le maire attire l'attention de l'assemblée sur l'avertissement figurant en préambule du document adressé par la société SFR « ce compte rendu comporte des informations sensibles... Nous vous invitons à respecter le caractère strictement confidentiel des renseignements communiqués et à ne pas les divulguer. L'ensemble des éléments transmis est couvert par le secret des affaires ». M. le maire s'interroge dans ces conditions sur quels éléments du compte-rendu, il est possible de débattre en réunion publique du conseil municipal.

M. le maire indique par ailleurs que le déploiement du réseau FTTH par « Moselle Fibre » est en cours sur le secteur de Sarralbe et qu'il s'avère que les supports en béton de ENEDIS ne permettraient pas d'y suspendre des câbles supplémentaires en raison de la présence du réseau de vidéocommunication local de la société SFR ; La concession du réseau de vidéocommunication ne s'achève qu'en 2024. M. le maire ajoute que cette contrainte obligerait Moselle Fibre à implanter environ 300 poteaux en bois pour le déploiement du réseau FTTH. Il précise que des discussions seront engagées avec ENEDIS et SFR pour tenter de trouver une solution qui permettrait d'éviter l'implantation de ces poteaux en bois.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Sur proposition de la Commission d'administration générale, des finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- prend acte du compte rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de « vidéocommunication » par la société SFR au titre de l'année 2018,
- prend acte que le nombre d'abonnés a chuté de 157 à 137 entre 2017 et 2018.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 2 septembre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 2 septembre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT